



AVIS DE CONCOURS 2022

Filière sanitaire et sociale - Catégorie C (Femme/Homme)
(Arrêté d'ouverture n° 2022-25 du 3 mars 2022)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne
de la région Ile-de-France, le Centre de gestion de l'Yonne

Le Centre de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

UN CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ÉCRITE	NOMBRE DE POSTES OUVERTS
Concours externe sur titre Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou du CAP accompagnant éducatif petite enfance) ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente.	MERCREDI 12 OCTOBRE 2022 dans les locaux de Centrex à Noisy-Le-Grand et/ou au Centre de gestion à Lieusaint selon le nombre de candidats admis à concourir.	328
3^e concours Ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de service ou mis à disposition d'une organisation syndicale soient prises en compte. Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour le 3 ^e concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes. La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.		82

La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée du 5 avril au 11 mai 2022 inclus.

Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet via le portail national www.concours-territorial.fr ou sur le site www.cdg77.fr ou à défaut, par courrier adressé au Centre de gestion de Seine-et-Marne, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAIN Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 19 mai 2022.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre de gestion
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Chevalier de l'ordre national du Mérite**